

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingt-cinquième jour du mois de janvier deux mille dix-huit 25 janvier 2018), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Monsieur Jocelyn Isabelle, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Madame Mariannick Mercure, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières

ABSENTS

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2018-01-4761

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2017
5. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
6. Fourniture et livraison d'un boteur sur chenilles (OS-805)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

7. Demande de certificat d'autorisation pour la réfection d'une conduite d'effluent se jetant dans la rivière Saint-Maurice – Autorisation de signature
8. Autres sujets
 - Résiliation du contrat OS-751 pour la levée de conteneurs à chargement avant et le transport de matières recyclables
 - Levée de conteneurs à chargement avant et transport de matières recyclables (OS-806)
 - Nomination d'un vice-président
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-01-4762

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
14 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 14 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-01-4763

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de janvier 2018, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-01-4764

**FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN BOUTEUR SUR
CHENILLES (OS-805)**

Résolution abrogée
le 15 février 2018
par la résolution
2018-02-4776

ATTENDU les travaux nécessitant l'intervention d'un nouveau boteur sur chenilles au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU les prix soumis suite au processus d'appel d'offres public :

Entreprise	Prix global soumis (taxes en sus)	Conformité de la soumission
Équipement SMS (Komatsu)	229 500 \$	Oui
Toromont Cat (Caterpillar)	221 350 \$	Oui
Nortrax (John Deere)	218 575 \$	Non

ATTENDU la recommandation de l'administration;

Résolution abrogée
le 15 février 2018
par la résolution
2018-02-4776

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat OS-805, pour la fourniture et la livraison d'un boteur sur chenilles, à l'entreprise Toromont Cat, selon les prix soumis et selon les termes et conditions prévus au devis.

Il est également résolu de se prévaloir de l'option 1 (siège ventilé) et de l'option 2 (joysticks chauffants) pour un montant additionnel de 1 000 \$.

Il est également résolu de financer par crédit-bail avec la Banque Royale du Canada ledit achat.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-01-4765

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'EFFLUENT SE JETANT DANS LA RIVIÈRE SAINT-AURICE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Substitut du Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur général à signer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour la réfection d'une conduite d'effluent se jetant dans la rivière Saint-Maurice.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer tout document afférent à cettedite demande.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2018-01-4766

**RÉSILIATION DU CONTRAT OS-751 POUR LA LEVÉE DE
CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT ET LE
TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU la résolution 2015-10-4476 octroyant le contrat OS-751, pour la levée de conteneurs à chargement avant et le transport de matières recyclables, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gestion sanitaire David Morin, pour une durée de trois (3) ans, selon les termes et conditions prévus au devis;

ATTENDU que, le 10 janvier 2018, Gestion sanitaire David Morin a signifié officiellement par lettre à la Régie son intention de résilier son contrat à la fin de janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de conserver à titre de dommages la garantie d'exécution et d'accepter la résiliation du contrat OS-751, pour la levée de conteneurs à chargement avant et le transport de matières recyclables, effectué par l'entreprise Gestion sanitaire David Morin.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-01-4767

**LEVÉE DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT ET
TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES (OS-806)**

ATTENDU la résolution 2018-01-4766 autorisant la résiliation du contrat OS-751, pour la levée de conteneurs à chargement avant et le transport de matières recyclables, effectué par l'entreprise Gestion sanitaire David Morin;

ATTENDU la nécessité de procéder à un nouvel appel d'offres pour desservir les territoires visés soit Trois-Rivières, Louiseville et Saint-Tite;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Entreprise	Durée 1 an Prix global annuel pour adjudication (taxes en sus)	Durée 2 ans Prix global annuel pour adjudication (taxes en sus)	Durée 3 ans Prix global annuel pour adjudication (taxes en sus)
Service Cité Propre	162 004.96 \$	162 004.96 \$	162 004.96 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-806, pour la levée de conteneurs à chargement avant et le transport de matières recyclables, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service Cité Propre, pour une durée de trois ans, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-01-4768

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

ATTENDU l'article 8 du règlement de régie interne de la Régie à l'effet que le conseil d'administration doit nommer un vice-président parmi ses membres ;

ATTENDU que la durée du mandat de ce dernier sera exceptionnellement inférieure à un an, afin qu'il n'excède pas la durée du mandat en cours de l'actuel président ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé à l'unanimité, et résolu de nommer monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac, comme vice-président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la période du 25 janvier 2018 au 14 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2018-01-4769

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME MARIANNICK MERCURE**, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures sept minutes (18 h 07).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE